



CINQUIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Commission de l'emploi et de la politique sociale**Initiative des Nations Unies relative
à l'emploi des jeunes**

1. En octobre 2002, la Troisième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé un projet de résolution intitulé «Promotion de l'emploi des jeunes»¹. La prochaine adoption officielle de la résolution étant à l'époque une quasi-certitude, le bureau de la Commission de l'emploi et de la politique sociale, qui s'était réuni lors de la 285^e session du Conseil d'administration en novembre 2002, avait demandé que cette initiative soit inscrite à son ordre du jour pour la 286^e session. La résolution², qui invite l'OIT à jouer un rôle majeur dans son suivi, a été effectivement adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies à New York en décembre 2002. L'objet du présent document est d'aider le Conseil d'administration à se préparer à répondre à cette invitation en faisant rapidement le point des travaux menés dans le cadre du Réseau du Secrétaire général pour l'emploi des jeunes et en mettant l'accent sur certaines des implications que cette résolution pourrait avoir pour les travaux de l'OIT si cette dernière accepte d'apporter un appui à sa mise en œuvre.

L'emploi des jeunes – situation générale

2. La terre compte aujourd'hui plus d'un milliard d'individus âgés de 15 à 25 ans, et près de 40 pour cent de la population mondiale a moins de 20 ans; 85 pour cent de ces jeunes vivent dans des pays en développement, où nombre d'entre eux sont particulièrement vulnérables à la pauvreté extrême. L'OIT estime qu'il y a dans le monde près de 74 millions de jeunes chômeurs des deux sexes, soit 41 pour cent du nombre total de

¹ Voir le Rapport de la Troisième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, document A/57/545, paragr. 7, 8, 9, 10, 11 et 17.

² Nations Unies: *Résolution A/RES/57/165 de l'Assemblée générale* (voir appendice).

chômeurs (180 millions)³, et qu'ils sont encore plus nombreux dans le secteur informel à lutter pour s'en sortir en travaillant dur pour des salaires de misère. On estime à 59 millions le nombre de jeunes de 15 à 17 ans qui effectuent un travail dangereux⁴. Les jeunes qui recherchent activement un emploi ont deux à trois fois moins de chances d'y parvenir que leurs aînés⁵.

Genèse du Réseau pour l'emploi des jeunes lancé par le Secrétaire général des Nations Unies

3. En septembre 2002 s'est tenue à l'Organisation des Nations Unies à New York, à l'occasion du Sommet du Millénaire, la plus grande assemblée de chefs d'Etat et de gouvernement qui ait jamais eu lieu. Dans la Déclaration du Millénaire, ces derniers ont décidé de «formuler et d'appliquer des stratégies qui donnent aux jeunes partout dans le monde une chance réelle de trouver un travail décent et utile»⁶. En vue de cette réunion, M. Kofi Annan avait publié un rapport intitulé «Nous les peuples: le rôle des Nations Unies au XXI^e siècle». Dans ce rapport, le Secrétaire général commençait en proposant son Réseau pour l'emploi des jeunes:

En accord avec les responsables de la Banque mondiale et de l'Organisation internationale du Travail, j'ai décidé de constituer un réseau de réflexion de haut niveau sur le chômage des jeunes, qui fera appel aux dirigeants les plus créatifs de l'industrie privée, de la société civile et des milieux économiques afin de trouver des moyens originaux de résoudre ce problème difficile. Je demanderai aux membres de ce réseau de proposer un ensemble de recommandations que je transmettrai aux dirigeants de la planète dans un an. Deux des solutions possibles consistent à miser sur l'Internet et le secteur informel, en particulier les petites entreprises, qui contribuent à créer des emplois⁷.

4. Les douze membres du Groupe de haut niveau⁸ du Réseau pour l'emploi des jeunes se sont réunis pour la première fois en juillet 2001 au siège de l'OIT à Genève sous la présidence de M. Kofi Annan et en la présence de M. Juan Somavia, Directeur général du BIT, et de M. James Wolfensohn, Président de la Banque mondiale. A cette occasion, M. Kofi Annan a souligné la nécessité d'une action immédiate et d'un engagement à long terme afin de réaliser l'objectif de développement du Millénaire relatif à l'emploi des jeunes. Il a également invité les membres du groupe à continuer de collaborer avec lui à titre consultatif et sur une base régulière. Enfin, il a chargé l'OIT d'organiser le travail du Réseau et d'accueillir son secrétariat permanent.

³ *Global employment trends* (BIT, Genève, 2003), p. 1, et *World and regional estimates for selected key indicators of the labour market*, W. Schaible et R. Mahadesan-Vijaya: Employment paper 2002/36 (BIT, Genève, 2002), p. 20.

⁴ *Un avenir sans travail des enfants: Rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail* (BIT, Genève, 2002), figure 3.

⁵ *Youth and work: Global trends* (BIT, Genève, 2001), p. 4.

⁶ Nations Unies: *Résolution A/RES/55/2 de l'Assemblée générale*, paragr. 20.

⁷ *Nous les peuples: le rôle des Nations Unies au XXI^e siècle*, Nations Unies, New York, 2000, paragr. 106-111.

⁸ Saifuddin Abdullah, César Alierta, Ruth C.L. Cardoso, Hernando de Soto, Geeta Rao Gupta, Bill Jordan, Allan Larsson, Rick Little, Maria Livanos Cattai, Magatte Wade, Ralph Willis et Rosanna Wong.

Recommandations du Groupe de haut niveau du Réseau pour l'emploi des jeunes

5. Les recommandations du groupe 9 encouragent les dirigeants de la planète à veiller personnellement à traduire en mesures concrètes les engagements qu'ils ont pris lors du Sommet du Millénaire. Les chefs d'Etat et de gouvernement sont d'abord invités à formuler des plans d'action nationaux sur l'emploi des jeunes visant à créer des emplois et à réduire le chômage, et à présenter ces plans à l'Organisation des Nations Unies en février 2004. L'élaboration de ces plans doit se faire à partir d'un examen critique des politiques nationales appliquées précédemment. En guise d'incitation, dix gouvernements sont invités à se porter volontaires pour promouvoir ce processus, en préparant les premiers leurs plans d'action et en faisant part de leur expérience aux autres pays.
6. En formulant leurs plans, les gouvernements sont encouragés à associer étroitement les jeunes et à inscrire leur action en faveur de l'emploi des jeunes dans une politique globale de l'emploi. La politique de l'emploi n'est pas une politique sectorielle parmi d'autres, elle consiste plutôt à mettre l'ensemble des politiques au service de la première.
7. Les recommandations présentent les jeunes comme un atout, et non comme un problème. Dans les dix années à venir, une nouvelle génération de 1,2 million de jeunes des deux sexes, plus instruite et mieux formée qu'aucune autre avant elle, et représentant de ce fait un potentiel de développement économique et social considérable, viendra grossir les rangs de la population en âge de travailler.
8. Par ailleurs, les recommandations présentent les jeunes comme les créateurs d'aujourd'hui, et pas seulement de demain. Avant d'être leaders dans l'avenir, ils doivent déjà être nos partenaires dans le présent. «Les jeunes demandent maintenant que l'on entende leur voix, que l'on s'occupe des questions qui les touchent et que l'on reconnaisse leur rôle. Au lieu d'être considérés comme un groupe cible auquel il faut trouver des emplois, ils veulent être acceptés comme partenaires pour le développement et pouvoir ainsi aider à tracer une voie commune et à forger l'avenir pour tous.»
9. Enfin, le groupe a lancé un message politique simple que l'on peut résumer en quatre principes:
 - *Aptitude à l'emploi*: investir dans l'éducation et la formation professionnelle en faveur des jeunes et améliorer l'impact de ces investissements;
 - *Egalité des chances*: donner aux jeunes filles les mêmes possibilités qu'aux jeunes gens;
 - *Esprit d'entreprise*: faciliter le lancement et la gestion d'entreprises afin d'offrir des emplois plus nombreux et de meilleure qualité aux jeunes des deux sexes;
 - *Création d'emplois*: placer la création d'emplois au centre de toute politique macroéconomique.
10. Le Secrétaire général a transmis ces recommandations au Président de l'Assemblée générale, qui les a examinées le 19 novembre 2001 dans le cadre du suivi du Sommet du Millénaire.

⁹ Nations Unies: Assemblée générale, document A/56/422.

Travaux réalisés à ce jour dans le cadre du Réseau pour l'emploi des jeunes

11. Suite à la première réunion (juillet 2001) du Groupe de haut niveau du Réseau pour l'emploi des jeunes, qui était présidée par le Secrétaire général des Nations Unies et accueillie par le Directeur général du BIT, et à laquelle participait le Président de la Banque mondiale, on peut résumer de la manière suivante les activités du Réseau menées sous la conduite de l'OIT:

- En collaboration avec le Comité de haut niveau sur les programmes, qui relèvent du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies (CCS), le Groupe des Nations Unies pour le développement et le projet des Nations Unies pour le Millénaire, les travaux du Réseau sont intégrés à la stratégie du Secrétaire général concernant la mise en œuvre des objectifs de développement de l'ONU pour le Millénaire.
- On prépare actuellement la prochaine réunion du Groupe de haut niveau, qui devrait se tenir en juillet 2003 au siège de l'OIT.
- Un secrétariat permanent pour le Réseau pour l'emploi des jeunes a été créé au siège de l'OIT, et une secrétaire à plein temps a été nommée à compter de septembre 2002. Précédemment, le secrétariat était provisoirement basé au bureau de l'OIT auprès des Nations Unies à New York. Le gouvernement de la Suède a fourni 1,1 million de dollars E.-U. pour les frais de mise en place du secrétariat.
- A ce jour, six pays¹⁰ se sont portés volontaires pour formuler les premiers plans d'action pour l'emploi des jeunes, et d'autres pays ont demandé l'aide du BIT pour les questions d'emploi des jeunes liées au Réseau du Secrétaire général. Des missions de suivi ont été effectuées (ou sont prévues) dans ces pays et dans d'autres pays, et ont souvent débouché sur des projets concrets et sur l'intégration de la question de l'emploi des jeunes dans les politiques nationales¹¹.
- Le Groupe de haut niveau a créé quatre groupes de travail, dont deux se sont déjà réunis, qui sont chargés des questions signalées comme prioritaires dans ses recommandations (document des Nations Unies A/56/422), c'est-à-dire l'aptitude à l'emploi, l'égalité des chances, l'esprit d'entreprise et la création d'emplois, et qui ont aussi pour mandat d'affiner ses recommandations et de fournir des directives aux pays pour l'élaboration de leurs plans d'action.
- Les membres du Groupe de haut niveau ne cessent de faire la promotion du Réseau pour l'emploi des jeunes par le biais de leurs réseaux respectifs, faisant ainsi du projet du Secrétaire général un véritable réseau de réseaux.
- Le secrétariat des Nations Unies et la Banque mondiale sont étroitement associés à cette initiative pour laquelle un appui est apporté aux Etats membres des Nations

¹⁰ Egypte, Hongrie, Indonésie, Namibie, Sénégal et Sri Lanka.

¹¹ Les autres pays où des mesures sont en cours ou prévues à bref délai sont les suivants: Arabie saoudite, Bahreïn, Ghana, Indonésie, République islamique d'Iran, Namibie, Nigéria, Philippines, Sénégal, Sri Lanka et Viet Nam. Suite à l'adoption de la résolution de l'Assemblée générale relative à la promotion de l'emploi des jeunes, qui encourage les Etats Membres à formuler des plans d'action, les demandes d'assistance devraient augmenter.

Unies et aux activités du Groupe de haut niveau et qui donne lieu à une mise en commun des ressources.

- L'OIT et les Nations Unies ont organisé des ateliers régionaux et une grande réunion régionale sur l'emploi des jeunes, et d'autres réunions de ce type sont prévues¹².
- Le BIT a créé une équipe spéciale sur l'emploi des jeunes dont les travaux sont coordonnés par le Département de la stratégie en matière d'emploi, et qui est chargée de mettre en relief, dans les travaux de ce dernier, les aspects liés à l'emploi des jeunes, et des stratégies similaires sont actuellement élaborées par la Banque mondiale et le secrétariat des Nations Unies.
- L'équipe spéciale du BIT et le secrétariat du Réseau pour l'emploi des jeunes ont tenu des consultations informelles avec les partenaires sociaux de l'OIT sur les objectifs et la stratégie du Réseau.

12. Le Bureau est en train de coordonner ses activités en matière d'emploi des jeunes afin de consolider les travaux du Réseau. A cette fin, il agit dans trois domaines:

A. *Un processus politique: faire le lien entre la théorie et la pratique*

- Elaboration d'un plan stratégique de suivi de la résolution de l'Assemblée générale sur la promotion de l'emploi des jeunes.
- Mise en place d'une aide aux pays qui se sont portés volontaires pour élaborer les premiers plans d'action nationaux sur l'emploi des jeunes et faire profiter d'autres pays de leur expérience en la matière.
- Intégration des politiques en matière d'emploi des jeunes dans l'Agenda global pour l'emploi de l'OIT et dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP).
- Consolidation des résultats des quatre groupes de travail relevant du Groupe de haut niveau (aptitude à l'emploi, égalité des chances, esprit d'entreprise et création d'emplois) afin d'orienter l'action au niveau national.
- Association des jeunes à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans d'action nationaux et renforcement du groupe de réflexion sur l'emploi des jeunes en tant que caisse de résonance du Groupe de haut niveau.

B. *Recenser les problèmes liés à l'emploi des jeunes*

- Elaboration de statistiques sur le thème «Les jeunes sont un atout»¹³.
- Elaboration de nouveaux outils statistiques pour suivre l'évolution de la situation des jeunes sur le marché du travail, ainsi que d'indicateurs stratégiques sur l'emploi des

12 Par exemple, la Réunion régionale tripartite OIT/Japon sur l'emploi des jeunes (Bangkok, 27 février - 1^{er} mars 2002) et la Réunion d'experts des Nations Unies sur l'intégration de la question de l'emploi des jeunes dans les politiques d'investissements publics et dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (Ouagadougou, 3-5 décembre 2002).

¹³ Nations Unies: *Assemblée générale, document A/56/422, paragr. 5 et 6.*

jeunes portant sur les besoins en matière de formation, le sous-emploi, les contraintes liées au sexe, les travailleurs pauvres et les travailleurs de l'économie informelle.

- Recherche sur la promotion de l'esprit d'entreprise chez les jeunes et sur les programmes d'emploi pour les jeunes et développement de directives pouvant servir de modèles par la suite.
- C. *Promouvoir les initiatives et programmes qui ont un impact avéré sur l'emploi des jeunes par le biais du développement de réseaux*
- Renforcement des activités de sensibilisation et diffusion de meilleures pratiques par le biais d'un site Web interactif du Réseau pour l'emploi des jeunes et d'une stratégie de communication.
 - Appui à l'échange d'initiatives en matière d'emploi des jeunes, et notamment d'expériences sur le terrain, et intégration de ces expériences dans la politique gouvernementale.

Implications, pour l'OIT, de la résolution sur la promotion de l'emploi des jeunes

13. La résolution de l'Assemblée générale relative à la promotion de l'emploi des jeunes, coparrainée par 106 Etats membres des Nations Unies, montre la force du consensus international qui s'est formé autour de l'objectif de développement du Millénaire visant à fournir «aux jeunes un emploi décent et utile» et autour du Réseau du Secrétaire général pour l'emploi des jeunes en tant que moyen de parvenir à cet objectif. Cette résolution (voir l'appendice) encourage les Etats Membres à établir des inventaires et des plans d'action nationaux sur l'emploi des jeunes et à associer les organisations de jeunes et les jeunes. Elle invite également l'Organisation internationale du Travail, dans le cadre du Réseau pour l'emploi des jeunes et en collaboration avec le secrétariat des Nations Unies, la Banque mondiale et les autres institutions spécialisées compétentes, à aider et à soutenir les gouvernements et à entreprendre une analyse et une évaluation mondiales des progrès accomplis à cet égard.
14. Les implications stratégiques de cette résolution pour les travaux du Bureau peuvent être déterminées à moyen terme, à savoir jusqu'en 2005. D'aujourd'hui au début de 2004, le BIT sera appelé à apporter un appui, sur demande et en collaboration avec d'autres institutions partenaires et dans le cadre du Réseau pour l'emploi des jeunes, aux pays qui établissent des inventaires et des plans d'action nationaux sur l'emploi des jeunes. De 2004 au début de 2005, le BIT sera appelé, en coopération avec le secrétariat des Nations Unies, la Banque mondiale et les autres institutions compétentes, à mener une analyse et une évaluation mondiales de ces inventaires et plans d'action nationaux et des progrès réalisés dans le cadre du Réseau pour l'emploi des jeunes. Etant donné que l'emploi des jeunes constitue l'aspect le plus visible de la participation de l'OIT aux efforts de la communauté internationale destinés à mettre en œuvre les objectifs de développement pour le Millénaire, un grand rapport sur l'emploi des jeunes constituera l'occasion d'influer sur les résultats de l'examen quinquennal de la mise en œuvre de ces objectifs que le Secrétaire général des Nations Unies présentera à l'Assemblée générale à la fin de 2005.
15. Le Réseau pour l'emploi des jeunes donne à l'OIT la possibilité d'améliorer l'efficacité de son programme de travail dans ce domaine en inscrivant ce dernier dans un processus politique lancé au plus haut niveau, à savoir celui des chefs d'Etat et de gouvernement, et en s'assurant de la collaboration du système des Nations Unies et des partenaires de la société civile. L'OIT, tant au niveau du siège que sur le terrain, s'emploie déjà à fournir

des avis et à exécuter, avec les moyens dont elle dispose, un large éventail de programmes touchant directement ou indirectement les jeunes. L'Organisation doit toutefois améliorer ses mécanismes de coordination pour renforcer la cohérence et l'efficacité des activités qu'elle mène en vue de la réalisation de l'objectif de développement du Millénaire consistant à assurer aux jeunes un travail décent et utile.

16. Par l'intermédiaire de l'équipe spéciale du BIT sur l'emploi des jeunes, la question de l'emploi des jeunes est prise en considération dans de nombreux domaines et programmes techniques. Pour ne citer qu'un seul exemple, le Réseau pour l'emploi reçoit l'appui du Programme focal sur le travail des enfants (IPEC), ce qui contribue à favoriser l'emploi utile et décent pour les jeunes en âge de travailler et à faire en sorte qu'ils ne soient pas employés à des travaux dangereux.
17. Si le budget ordinaire a été mis à contribution pour financer la mise en œuvre de la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies, la question de l'emploi des jeunes constitue par ailleurs une occasion majeure pour l'OIT de mobiliser de nouvelles ressources extrabudgétaires. La Suède a pris la tête du mouvement en allouant des fonds au secrétariat du Réseau, et d'autres pays donateurs, dont le Japon, l'Espagne et les Pays-Bas, ont financé ou envisagent de financer des initiatives dans le domaine de l'emploi des jeunes. Pour tirer le meilleur parti de ces initiatives et les renforcer, des propositions de projets d'appui aux pays qui sollicitent l'assistance de l'OIT seront établies en vue de leur soumission aux donateurs, dans le cadre d'un effort global de mobilisation de ressources en faveur de l'emploi des jeunes. Le Réseau pour l'emploi des jeunes contribue à élargir la portée et à renforcer l'impact des travaux menés par l'OIT dans ce domaine en assurant une coordination et un partage des coûts avec les activités menées par le système des Nations Unies, la Banque mondiale et d'autres partenaires extérieurs¹⁴.

Conclusion

18. Le rôle de premier plan joué par l'OIT dans le Réseau pour l'emploi des jeunes lui offre la possibilité de continuer à renforcer le consensus international qui s'est déjà formé autour de la question de l'emploi des jeunes et d'influer sur les politiques internationales par la mise en œuvre d'une stratégie de pointe en matière d'emploi. L'emploi des jeunes occupe une grande place dans la Déclaration du Millénaire et peut être considéré comme un instrument essentiel de la réalisation des autres objectifs de développement pour le Millénaire, y compris ceux relatifs à la réduction de la pauvreté. Ce réseau donne à l'OIT la possibilité de faire passer ses valeurs dans le débat international sur le développement. Il lui permet également de faire la démonstration de ses politiques par des actions concrètes et visibles.
19. *A la lumière des considérations qui précèdent, la Commission de l'emploi et de la politique sociale voudra sans doute recommander au Conseil d'administration:*
 - a) *de prendre note de la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies relative à la promotion de l'emploi des jeunes (A/RES/57/165);*

¹⁴ Par exemple, lors d'une récente réunion sur les aspects du processus de réduction de la pauvreté liés à l'emploi des jeunes, organisée et financée par les Nations Unies et qui s'est tenue à Ouagadougou du 3 au 5 décembre 2002, les huit pays participants en ont appelé à l'augmentation des ressources provenant de leur cadre stratégique de réduction de la pauvreté ou de la part du budget national consacrée à l'emploi des jeunes.

- b) de demander au Bureau d'aider les gouvernements qui en auront fait la demande à établir des inventaires et plans d'action nationaux sur l'emploi des jeunes et d'entreprendre, d'ici mai 2005, une analyse et une évaluation mondiales des progrès accomplis à cet égard;*
- c) de demander au Bureau d'informer périodiquement le Conseil d'administration sur les progrès réalisés par le Réseau pour l'emploi des jeunes dans la mise en œuvre de la résolution des Nations Unies relative à la promotion de l'emploi des jeunes.*

Genève, le 31 janvier 2003.

Point appelant une décision: paragraphe 19.

Appendice

Résolution des Nations Unies relative à la promotion de l'emploi des jeunes (A/RES/57/165)

L'Assemblée générale,

Réaffirmant la décision des chefs d'Etat et de gouvernement, figurant dans la Déclaration du Millénaire, de formuler et d'appliquer des stratégies qui donnent aux jeunes partout dans le monde une chance réelle de trouver un travail décent et utile,

Rappelant et renouvelant les engagements pris en matière d'emploi des jeunes aux grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies tenues depuis 1990 et dans le cadre de leurs processus de suivi,

Rappelant sa résolution 54/120 du 17 décembre 1999, dans laquelle elle prenait note avec intérêt de la Déclaration de Lisbonne sur les politiques et programmes en faveur de la jeunesse, adoptée en 1998 à la Conférence mondiale des ministres de la jeunesse, où figuraient d'importants engagements concernant l'emploi des jeunes,

Rappelant également sa résolution 56/117 du 19 décembre 2001, dans laquelle, notamment, elle se félicitait de l'initiative prise par le Secrétaire général de créer un Réseau pour l'emploi des jeunes et l'invitait à persévérer dans ce sens,

Consciente que les jeunes sont un atout pour la croissance économique et le développement social durables et vivement préoccupée par l'ampleur du chômage et du sous-emploi chez les jeunes partout dans le monde et par les profondes conséquences qu'elle implique pour l'avenir de nos sociétés,

Consciente également que c'est d'abord aux gouvernements qu'il incombe d'assurer l'éducation des jeunes et de créer un environnement porteur pour promouvoir leur emploi,

1. *Prend note* des travaux du Groupe de haut niveau du Réseau du Secrétaire général pour l'emploi des jeunes et de ses recommandations;

2. *Encourage* les Etats Membres à établir des inventaires et plans d'action nationaux sur l'emploi des jeunes en associant les organisations de jeunesse et les jeunes et en tenant compte notamment des engagements pris par les Etats Membres à cet égard, en particulier ceux qui figurent dans le Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà;

3. *Invite* l'Organisation internationale du Travail, dans le cadre du Réseau pour l'emploi des jeunes et en collaboration avec le secrétariat, la Banque mondiale et les autres institutions spécialisées compétentes, à aider et soutenir les gouvernements qui en font la demande, dans leurs efforts pour établir des inventaires et plans d'action nationaux et à entreprendre une analyse et une évaluation mondiales des progrès accomplis à cet égard;

4. *Prie* le Secrétaire général de lui faire rapport à sa cinquante-huitième session sur l'application de la présente résolution, y compris les progrès réalisés par le Réseau pour l'emploi des jeunes.